



Caderousse

Infos

Meilleurs vœux 2023

N°5
Janvier
2023

www.caderousse.fr



sommaire

P. 3
CITOYENNETÉ

P. 4
RETOUR EN IMAGES

P. 6
VIE MUNICIPALE

P. 9
DOSSIER : EAU ET ASSAINISSEMENT

P. 14
COMMERCES / ÉCONOMIE

P. 16
ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE

P. 18
ASSOCIATIONS

P. 20
UNE FIN D'ANNÉE FESTIVE

P. 21
TRIBUNES LIBRES

P. 22
ÉTAT CIVIL

P. 23
AGENDA

Magazine périodique - ISSN 2966-9251
édité par la Mairie de Caderousse
Responsable de la publication :
Christophe Reynier-Duval - Maire
Rédaction : Sylvie Merlet (SyM Communication)
Services de la mairie
Maquette et infographie : Sylvie Merlet et Imp. Bayle
Crédit photos : Emmanuel Chandelier - Sylvie Merlet
(SyM Communication)
Impression : Imp. Bayle

Chères caderoussiennes, chers caderoussiens,

Après une période des fêtes qui, je l'espère, vous aura permis de partager d'heureux moments en famille et entre amis, nous avons débuté l'année en renouant avec la cérémonie des vœux de la municipalité. Cette tradition avait dû être annulée deux années consécutives, en raison de la crise sanitaire. C'est donc avec un immense plaisir que nous nous sommes retrouvés le 6 janvier dernier à la salle des fêtes. Accompagné par les élus de l'équipe municipale, j'ai été très heureux d'accueillir de nombreux Caderoussiens pour leur souhaiter une belle et heureuse année et leur présenter notre feuille de route pour cette nouvelle année.

2022 s'est terminée sur fond de crise énergétique et d'inflation, impactant directement les particuliers comme les collectivités.

Les échéances de ce début 2023 sont tout aussi préoccupantes mais assurément riches de projets et de nouvelles perspectives à mettre en œuvre pour notre commune.

Comme nous le faisons depuis bientôt trois ans, nous allons poursuivre la réalisation de nos engagements au service de Caderousse et de ses habitants, pour améliorer votre vie quotidienne, celle de vos enfants et de nos aînés, pour soutenir la dynamique économique et accompagner les projets de nos associations.

Cette année encore, nous allons programmer de nouvelles visites de quartiers et afin d'être encore plus proche et à votre écoute, j'assurerai désormais des permanences sur rendez-vous tous les samedis matin à l'établissement France Services.

Enfin, nous allons poursuivre nos investissements et nos projets avec la responsabilité et la rigueur nécessaires en ces temps d'austérité budgétaire.

En ce début d'année, je forme le vœu que nous continuions à partager le bien vivre ensemble qui nous est si cher à Caderousse.

Permettez-moi, au nom des élus de l'équipe municipale et des agents, de vous renouveler tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous et pour vos proches.

Votre maire
Christophe REYNIER-DUVAL

Conseil Municipal des Enfants : bienvenue aux nouveaux élus

Cinq nouveaux jeunes élus siègent au Conseil Municipal des Enfants, promotion 2022/2023.

Ils ont été officiellement installés dans leurs fonctions samedi 22 octobre dernier, en présence de Christophe Reynier-Duval et Christelle Aubertin, adjointe aux affaires scolaires, à la jeunesse, à la petite enfance et à l'action sociale et de Viviane Bécart, adjointe au Maire en charge de l'environnement, de l'agriculture et des enjeux écologiques.

Promotion 2022-2023



Clément Mourgues



Dorian Pellet Mestre



Maë Durand



Simon Dufaj Bécart



Charline Aubertin

Ils rejoignent trois conseillers municipaux enfants élus l'an passé, qui débudent leur deuxième année de mandat.

Ensemble, ils vont s'initier à l'école de la démocratie et de la citoyenneté, s'impliquer et participer à la vie quotidienne de leur village.



Juliette Barthélémy



Léana Fontanon



Léo Martin

Promotion 2021-2022

RETOUR EN IMAGES



17 septembre : nettoyage éco citoyen

Pour la troisième année consécutive, la commune de Caderousse a participé à l'opération éco citoyenne « World Clean Up Day ». 40 enfants et adultes, vêtus de gilets et dotés de matériel fournis par la CCPRO, ont sillonné Caderousse pour nettoyer rues, places, fossés et ramasser de nombreux déchets jetés. 3 m³ ont été récupérés.



26 octobre : Adopte une plante

Pour la deuxième année consécutive, les Caderoussiens ont été invités, grâce à l'opération « Adopte une plante » à venir récupérer les végétaux des jardinières de la commune en vue des plantations hivernales.



Octobre Rose

Une quarantaine de personnes a participé à la marche organisée par la commune, en partenariat avec la Ligue contre le cancer de Vaucluse dans le cadre d'Octobre Rose. La randonnée d'une dizaine de kilomètres était placée cette année sur le thème de l'écologie. Plusieurs autres manifestations ont été organisées, notamment le traditionnel rassemblement devant l'olivier de la Porte Léon Roche pour l'accroche symbolique des soutiens-gorge qui a lancé ce mois de sensibilisation et une soirée théâtre. Un chèque de 1 150 € a ensuite été remis à la présidente de la Ligue Contre le Cancer du Vaucluse.



26 septembre : visite de quartier Les Islons 2 & 3

Proximité pour Christophe Reynier et ses adjoints qui se sont déplacés pour une nouvelle rencontre avec les habitants. L'opportunité pour les élus d'échanger autour des doléances et questions des Caderoussiens. Plusieurs sujets de la vie quotidienne ont aussi été abordés parmi lesquels la sécurité, l'éclairage public, les espaces verts...



29/30 octobre : au royaume des Playmobils

Le salon Playmobil, s'est tenu à la salle des fêtes Pierre Cuer. Cette exposition originale a été préparée par le comité des fêtes, la municipalité, l'association des parents d'élèves, le Playmo Rhodanien. Des dioramas, des ateliers pour les enfants, des stands de maquillage et de coloriage ont ravi les amateurs.



Fin novembre : distribution des colis de Noël

L'esprit de Noël a accompagné la traditionnelle distribution de 250 colis festifs et gourmands aux aînés de Caderousse. Confectionnés par une équipe composée par Christelle Aubertin, Christine Rieu et par des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



25 novembre : le calendrier des sapeurs-pompiers

Une délégation de sapeurs-pompiers de Caderousse a remis le calendrier 2023 au maire et à Jean-Antoine Espinosa, conseiller municipal délégué à la sécurité.



5/9 décembre : une nouvelle pelouse pour le city-stade

Abîmée lors de la tempête de juin 2021, la pelouse du city-stade a été remplacée par l'entreprise Sport Paysage Service. Le nouveau revêtement, complété par l'apport de quatre tonnes de sable, est plus vrai que nature et facile d'entretien. Une excellente nouvelle pour tous les amateurs de sport.



6 décembre : Noël à la crèche "Le Caderoussel"

Les tout-petits et le personnel de la crèche municipale ont participé à une matinée récréative à la salle Ernest Capdeville. Petits et grands ont assisté à un conte retraçant l'histoire du sapin de Noël et à un spectacle de marionnettes conclu par un délicieux goûter.



18 décembre : Les supporters des Bleus y ont cru jusqu'au dernier moment.

Plus de 200 personnes étaient réunies au boulodrome, à l'invitation de la mairie en partenariat avec l'USC, le club de football de Caderousse, pour assister à la finale de la Coupe du Monde. Une "fan-zone" qui a permis d'encourager et d'accompagner les joueurs jusqu'au bout de leur rêve !



RETOUR SUR LA SEMAINE BLEUE

La commune a organisé plusieurs activités dans le cadre de la Semaine Bleue, du 3 au 7 octobre dernier : ateliers de découverte de la gymnastique et goûter intergénérationnel, jeux de société, réunion d'information, table ronde, initiation à la Zumba...

Ces animations ont permis aux seniors, aux membres de l'association Atout Cœur et de l'Ehpad, mais aussi aux enfants de la crèche "Le Caderoussel" et des jeunes du centre de loisirs les Cabanes, de partager de beaux moments de convivialité et de bien vivre ensemble.



La Résidence Jeanne De Baroncelli

L'Ehpad (établissement public d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) est implanté en plein cœur de Caderousse. Il propose 54 lits en hébergement permanent et un accueil en hébergement temporaire tout au long de l'année.

Le restaurant de l'établissement est ouvert (sur réservation) aux familles et aux personnes retraitées du village pour le déjeuner, en semaine et le week-end.

Les équipes de la Résidence Jeanne De Baroncelli placent la bienveillance, l'accompagnement individualisé, la qualité de la prise en charge au cœur de leur engagement au service des personnes âgées accueillies.



OÙ TROUVER LES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX ?

Vous souhaitez aller à l'agence postale, demander un acte d'état-civil, prendre un rendez-vous avec une assistante sociale ?

Oui, mais vous ne savez pas toujours où vous rendre pour trouver le service recherché ? Le tableau ci-dessous vous informe de la localisation et des horaires des services tournés vers la population.

L'ESPACE FRANCE SERVICES (EFS)



- Etat civil
- Cimetière
- Elections
- CCAS
- Généalogie

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Espace France Services
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Agence Postale Communale (APC)
Du mardi au samedi de 8h30 à 12h
et le vendredi de 8h30 à 12h30

- Mission locale
Permanence lundi de 13h30 à 17h30
les semaines impaires sur rendez-vous
au 04.90.35.60.85

- CCAS
Permanence mardi matin
de 9h30 à 11h30

- Assistante Sociale
Permanence 2^e mardi de chaque mois
de 14h à 16h sur rendez-vous
au 04.90.11.55.00

- Mutuelle communale
Permanence un jeudi après-midi
par mois de 14h à 16h30
Rendez-vous au 06.75.01.86.35

HÔTEL DE VILLE



- Accueil
- Associations
- Enfance / Jeunesse
- Urbanisme

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
(sauf le vendredi après-midi : fermeture à 12h)

- Architecte Conseil
Permanence 2^e mercredi
de 14h à 17h

- Soliha
Permanence 1^{er} et 4^e jeudi
de chaque mois de 13h30 à 16h30

PERMANENCES DU MAIRE

Christophe Reynier-Duval assurera des permanences :

- à la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sur rendez-vous
- à l'Espace France Services : samedi de 9 h à 12 h sur rendez-vous

RECENSEMENT DE LA POPULATION : UN ACTE CITOYEN

« VOUS COMPTEZ TOUS »

Caderousse organise le recensement de sa population du 19 janvier au 25 février.



Les agents recenseurs : Aurélie Geolle / Sylvie Borel / Sandrine Robba / Robert Delmas / Danielle Breton / Joëlle Moucheron

Le recensement national de la population repose sur une collecte annuelle d'informations concernant successivement tous les territoires communaux. Les communes de moins de 10 000 habitants doivent réaliser une enquête de recensement portant, sur toute leur population, tous les cinq ans.

Celle-ci sera réalisée par six agents recenseurs, recrutés par la commune et supervisés par une coordinatrice **Kely Fontanon**.

Les agents recenseurs se présenteront individuellement au domicile de chaque Caderoussien avec une carte officielle.

Ils auront pour missions

- D'effectuer une tournée de reconnaissance
- De collecter des informations sur tous les logements du territoire, via des formulaires, ou par internet
- De faire régulièrement le point des données collectées avec le coordinateur communal

À quoi ça sert ?

Le recensement est une source précieuse pour l'étude des personnes et des familles. En effet, sont recensés individuellement et nominativement les individus, de tout âge et de tout sexe, habitant ou domiciliés habituellement dans la commune, y compris les étrangers.

Les données et les résultats chiffrés collectés constituent une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politique publique et communale pour :

- Connaître la population française et celle de chaque commune (établissement des statistiques par l'INSEE)
- Définir les moyens de fonctionnement des communes : de ces chiffres découle notamment la participation de l'État au budget des communes, à travers la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal
- Déterminer le mode de scrutin des élections
- Définir le nombre de pharmacie et prévoir les autres équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports...)

“ Répondre aux questions du recenseur est une obligation légale ”

Article 7 de la loi du 7 juin 1957 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.





En matière d'aménagement du territoire et de services publics, deux sujets font fréquemment débat : **l'eau potable et l'assainissement**. Caderousse ne déroge pas à la règle. Avec un territoire étendu, une proximité du Rhône et des zonages approuvés voici plusieurs années, il n'est pas toujours aisé de satisfaire l'administré.

L'eau potable : un sujet sensible, épineux et coûteux qui mobilise pourtant depuis le premier jour de mandature, toute l'équipe municipale.

L'assainissement non collectif : les répercussions de l'inaction du passé.

DE L'EAU... AU ROBINET

Qui peut trouver normal de ne pas disposer d'eau courante chez soi ?

« C'est une aberration qu'en 2023, nous soyons encore contraints de répondre aux attentes de trop nombreux Caderoussiens qui ne sont toujours pas raccordés au réseau. Comment cet héritage du passé peut-il être encore aussi lourd ? » s'interroge le Maire.

« Face à ce constat, rien n'est simple, car la commune ne peut apporter seule

les réponses. Bien au contraire. La compétence eau potable est depuis 2019, intercommunale.

Dès lors, la commune n'a plus la main pour agir ni financer comme elle le souhaiterait.

Il faudra pourtant bien trouver, à terme, une solution pour que les habitants non raccordés bénéficient de l'eau courante chez eux et ne soient plus obligés d'acheter des bouteilles d'eau ».

La compétence de l'eau potable (ensemble des activités et installations nécessaires à l'approvisionnement en eau potable, distribution et contrôle de la qualité de l'eau), longtemps gérée par la commune, a été transférée à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2019.

Extension du réseau ?

Plusieurs quartiers sont identifiés pour être raccordés au réseau d'eau potable :

- **Secteur 1 :**
Route de Saint Michel (1 960 ml de réseau),
- **Secteur 2 :**
Lieux dits Millet, Panier, Islons, Beffi, Grande Grange (4 750 ml de réseau)
- **Secteur 3 :**
Chemin du Brou et Chemin du Pont d'Adam (2 130 ml de réseau)
- **Secteur 4 :**
Lieux dit Les Cabannes et Gandonne (2 615 ml de réseau)
- **Secteur 5 :**
Lieux dits Mas du Récati, Mathon, ferme de la Durbanne, Miémart (2 660 ml de réseau).

Pour ces 5 secteurs, le montant de l'opération a été évalué à plus de 5 millions d'euros.

Aucun dispositif de subventionnement n'est possible pour financer cette opération. Le Pays d'Orange en Provence*, (P.O.P.) devra réaliser un emprunt de 3 millions d'euros, ce qui impactera fortement et négativement sa capacité d'auto-financement. Pour supporter une telle dette, l'intercommunalité devra alors augmenter le prix de l'eau, pour l'ensemble des Caderoussiens, y compris pour ceux déjà raccordés au réseau.

Un choix économique et un choix politique difficiles à faire à l'heure où le pouvoir d'achat des Français est déjà largement amputé.

* Nouveau nom de l'intercommunalité



Le SPANC, c'est quoi ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat Rhône Ventoux assure des missions d'informations, de contrôles et de conseils auprès des usagers depuis le 1^{er} janvier 2003. Service public imposé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, il s'assure de la conformité des installations en :

- Effectuant le diagnostic initial des installations existantes
- Étudiant la conception et vérifiant la réalisation des systèmes neufs ou réhabilités
- Contrôlant régulièrement leur fonctionnement, selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans

Qu'impose la législation ?

Le plan de zonage annexé au schéma directeur d'assainissement est la pièce maîtresse déterminant les zones qui relèvent de l'assainissement collectif et celles de l'assainissement non collectif. Dans ce dernier cas, les propriétaires ont l'obligation d'entretenir leur installation et de procéder à des contrôles réguliers.

Conformément aux dispositions du code de santé publique tant que le propriétaire ne s'est pas conformé à ses obligations d'entretien, il peut être astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au SPANC si son immeuble avait été équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire. Tout obstacle à l'accomplissement des missions du contrôle du SPANC, pourra donner lieu au paiement d'une amende.

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAUX USÉES ...



Budget général de plus de 300 000 euros : 80,5 % supportés par le P.O.P. et 19,5 % par l'AERMC (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).

Le Pays d'Orange en Provence a entrepris d'importants travaux sur le réseau d'eaux usées dans le cœur du village

Ces aménagements, conduits sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études CVIA, ont été confiés pour l'exécution à l'entreprise TPR, de juin à novembre 2022.

Le projet a consisté à remplacer 500 mètres linéaires de tuyaux en amiante ciment cours Aristide Briand et cours Frédéric Mistral ; du croisement du cours Aristide Briand avec la rue Saint-Michel (à son extrémité est), au croisement du cours Frédéric Mistral avec la même rue Saint-Michel (à son extrémité ouest).

La reprise des canalisations s'inscrivait aussi dans la volonté de réduire les intrusions d'eaux claires parasites. **Avant les travaux, la commune comptait environ 700 m³ d'eaux parasites/jour.**

De l'amiante-ciment au grès

Le remplacement du réseau devait être initialement réalisé en fonte ductile dite TAG. Un sondage réalisé par l'entreprise et la qualification des arrivées d'eau a nécessité de changer de matériau et privilégier le grès, plus écologique, qui a l'avantage de ne pas se déformer dans le temps.

Les qualités chimiques et physiques constantes du grès lui confèrent stabilité, étanchéité et robustesse, ainsi qu'une grande résistance à l'usure et à la corrosion. Ce choix respecte l'enveloppe financière de l'opération alors que la solution « fonte TT » aurait provoqué une augmentation du marché de plus de 20%.

Zoom sur le cours Aristide-Briand

L'exécution d'une fouille en tranchées de 3 mètres de profondeur pour accueillir les nouveaux tuyaux a été réalisée. La présence de la nappe du Rhône, décelée à 1,80 m de profondeur, a sensiblement compliqué le chantier. C'est aussi la raison pour laquelle le grès a été choisi. « Positionnées sous la nappe, les canalisations en fonte auraient rapidement connu des problèmes de corrosion, avec une durée de vie réduite ». C'est la toute première fois que le grès est utilisé par l'intercommunalité sur son territoire. Si l'expérience conduite à Caderousse se révèle positive, elle pourra être reconduite pour de prochains travaux dans d'autres villes de la communauté de communes.



LE SYNDICAT RHÔNE VENTOUX

Le Syndicat a été créé en janvier 1947 pour assurer la compétence de l'eau potable sur 31 communes. En 1991, le Syndicat intègre la compétence de l'assainissement collectif et la compétence de l'assainissement non collectif (SPANC) en 2003.

Le Syndicat gère, depuis, la mission de contrôler les systèmes d'assainissement non collectif, la délimitation des zones d'assainissement non collectif, le renseignement des usagers sur la réglementation en vigueur pour les 34 communes qui lui ont délégué cette compétence.

Assainissement Non Collectif - l'ANC : « un lourd héritage du passé »

Qui gère l'assainissement non collectif à Caderousse ?

Christophe Reynier-Duval : Caderousse et ses communes voisines (Courthézon, Jonquières, Châteauneuf-du-Pape) ont historiquement fait le choix de déléguer la compétence de l'assainissement non collectif (l'ANC) au Syndicat Mixte Rhône Ventoux au 1^{er} janvier 2006.

En 2014, le législateur a imposé le transfert de cette compétence aux intercommunalités. A cette date, le Pays d'Orange en Provence a fait le choix de ne pas reprendre la compétence ni l'exercer pour toutes les communes qui la composent, à l'exception d'Orange.

La compétence assainissement non collectif est donc scindée en deux sur le territoire de l'EPCI :

- Gérée pour la commune d'Orange, en régie par l'intercommunalité,
- Gérée pour toutes les autres communes par le Syndicat Mixte Rhône Ventoux, via le mécanisme de la représentation substitution.

Pourquoi l'A.N.C. est-il un dossier prioritaire et pourquoi ces diagnostics sont-ils si importants ?

C.R-D : Avant la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, aucune règle claire n'encadrerait la mise en place d'un assainissement non collectif, potentiellement pollueur pour les nappes phréatiques et les eaux superficielles.

La législation impose, depuis, la réalisation de diagnostics qui déterminent si l'installation est conforme ou non aux réglementations et aux exigences environnementales et sanitaires.

Ces contrôles et diagnostics sont diligentés par le SPANC. Pendant de très nombreuses années, faute d'une volonté municipale, le Syndicat Mixte Rhône Ventoux n'a pu effectuer ses missions.



A ce jour, le Syndicat et la commune sont amenés à devoir rendre des comptes. Les législations et sanctions en matière de préservation de l'environnement sont de plus en plus sévères. Chacun doit assurer à l'Etat et aux organismes de contrôles que l'impact du citoyen sur la faune et la flore n'est pas polluant.

Quelles sont les difficultés dans ce dossier ?

C.R-D : Il s'agit d'informer les usagers sur les obligations qui leur incombent et d'accompagner autant que possible le Syndicat Rhône Ventoux pour la réalisation de ses opérations de diagnostics. Aucune campagne de diagnostics n'a été réalisée ces dernières années, alors que la loi l'exige, car la commune de Caderousse a toujours refusé de collaborer avec le Syndicat. Caderousse fait figure d'exception, contrairement à Courthézon, Châteauneuf et Jonquières, qui ont terminé ces opérations ou qui sont sur le point de le faire.

Cet héritage du passé n'est pas agréable. Les Caderoussiens ne comprennent pas toujours cette position, délicate à assumer, tant les enjeux environnementaux et financiers sont importants.

Pourquoi est-ce problématique de réaliser ces diagnostics aujourd'hui ?

C.R-D : Le coût du contrôle effectué par le SPANC est facturé 198 euros pour évaluer la conformité du système.

Je déplore que les Caderoussiens n'aient pas été mieux renseignés et accompagnés par le passé, pour la réalisation de ces diagnostics obligatoires. Il existait à l'époque des leviers d'aides qui n'existent plus aujourd'hui.

Jusqu'en 2017, il existait des subventions de la part de l'Agence de l'Eau, du Département de Vaucluse pour la réhabilitation des systèmes d'ANC éligibles à ces aides.

A ce jour, et sauf cas particuliers pour des ménages à très faibles revenus, il n'y a plus aucun dispositif pour aider financièrement les administrés. Les conditions d'éligibilité d'un éco-prêt à taux 0 ont été drastiquement revues à la baisse.

C'est dans cette optique que vous avez organisé une réunion publique avec le Syndicat Rhône Ventoux ?

C.R-D : Chacun peut être convaincu ou non de l'intérêt des diagnostics.

Pour autant, la loi impose la réalisation de ces contrôles dont la

vocation mérite d'être clairement rappelée : protéger l'environnement et la salubrité publique.

Mon rôle d'élu est de respecter la loi, de faire respecter la loi et par conséquent de travailler avec le Syndicat et non contre le Syndicat.

En tant que maire, il en va de ma responsabilité et de mon devoir de pouvoir informer mes concitoyens, les renseigner sur les prescriptions légales, sur la finalité des actions. Je reste convaincu de l'importance des enjeux environnementaux, et je sais que les Caderoussiens y sont aussi sensibles que moi.

Quels ont été les grands points de la réunion publique du 31 mai dernier ?

C.R-D : En premier lieu, apporter à tous les Caderoussiens des éléments d'informations concrets, non déformés. Nombreux sont ceux ayant reçu en février dernier un courrier de la part du Syndicat Rhône Ventoux, leur expliquant qu'en vertu de la loi, un diagnostic des installations existantes devait être effectué.

Cette réunion a permis au Syndicat, en charge de la compétence de l'ANC :

- D'apporter toutes les réponses aux questionnements des administrés concernés.
- D'expliquer le montant des tarifs du contrôle pratiqué et la différence avec celui opéré sur le territoire de la commune d'Orange. Les tarifs de ces diagnostics ont été arrêtés par délibération du Syndicat Rhône Ventoux en date du 1^{er} mars 2019. Ils s'appliquent à un territoire comprenant 34 communes et sont donc plus élevés que ceux définis par l'intercommunalité Pays d'Orange en Provence qui concernent la seule commune d'Orange.

Est-il envisageable de revenir dans le giron de l'intercommunalité pour l'exercice de cette compétence ?

C.R-D : Nous pourrions envisager de sortir du Syndicat et rendre au Pays d'Orange en Provence l'exercice de la compétence ANC. Le vouloir ne suffit pas. Cela suppose que certaines conditions juridiques soient satisfaites : que le syndicat et chacune de ses communes membres délibèrent à une majorité des 2/3 pour laisser la commune de Caderousse sortir, et que l'intercommunalité accepte d'autre part le transfert de la compétence. La non-conformité supposée des installations par rapport à la réglementation en vigueur, puisqu'elles ne sont toujours pas contrôlées s'oppose à ce que l'intercommunalité accepte le transfert de compétence, en l'état. En outre, cette bascule impacterait immanquablement le coût du contrôle actuellement appliqué sur la commune d'Orange. Ce dernier serait donc automatiquement révisé à la hausse.

LA SITUATION EN QUELQUES CHIFFRES

Sur environ **450 installations recensées** à Caderousse :

- **217** installations ont déjà été contrôlées
- Environ **235** ne l'ont encore jamais été
- **Parmi celles contrôlées** :
 - **97** installations sont **conformes** ou sans défaut apparent
 - **67** installations sont **non-conformes** mais sans risque sanitaire / environnemental associé
 - **53** installations présentent un **risque sanitaire** environnemental avéré



UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

C'est un équipement important qui entrera en fonction à l'automne 2023. La future station d'épuration, d'une capacité de 1800 équivalents habitants répondra aux normes environnementales et à l'évolution démographique de la commune à l'horizon 2050.

Les travaux de la nouvelle station d'épuration, débutés en juillet dernier et supervisés par le cabinet ARTELIA, sont financés à hauteur de 1,7 millions d'euros par l'intercommunalité détentrice de la compétence assainissement collectif.

L'ancienne structure, installée en 1977, s'avérait vétuste et non conforme aux évolutions réglementaires, faisant peser un risque de submersion et de pollution pour le milieu naturel. Sa capacité limitée à 1 500 équivalents-habitants, arrivait à saturation pour la taille de la population.

La vocation d'une telle installation étant d'assainir les eaux usées urbaines avant leur rejet dans les cours d'eau, il est essentiel pour des raisons environnementales de disposer d'une station performante.

Répondre à la réglementation

Ce nouvel équipement aura une capacité de traitement des boues augmentée, permettant un meilleur contrôle de leur qualité et quantité. « *La future station sera surélevée, à 7 mètres de hauteur, pour répondre aux contraintes des risques d'inondation et à celles de la hauteur de la nappe phréatique, importante à Caderousse. Avec cet équipement, les spécificités géographiques et hydrauliques de notre territoire seront bien mieux appréhendées.* » précise Monsieur le Maire.

A l'issue de la mise en service de la nouvelle station d'épuration, l'ancienne située en proximité immédiate sera détruite.

COMMERCES / VIE ÉCONOMIQUE

FABIENNE ET THIERRY TESTUD - BOULANGERIE

« Du fait maison »



Fabienne et Thierry Testud tiennent la boulangerie-pâtisserie depuis 1987. Lui au fournil, elle dans la boutique pour servir les clients avec un joli accent chantant.

« Nous sommes arrivés à Caderousse en 1987, mon mari arrivait de Gigondas et moi d'Althen-les-Paluds, nous avions 22 et 24 ans. Nous avons ouvert notre première boutique dans la Grand'rue et avons ensuite déménagé rue Gabriel Péri en 2011, dans ce local de 120 m² » explique Fabienne. « Depuis, nous ne sommes jamais repartis de Caderousse. Ce village, nous l'aimons, nous nous y plaisons et quand sonnera l'heure de la retraite, nous y resterons ».

Du pain, du vrai

Le village dort encore quand Thierry Testud passe la porte, à 4 h du matin. C'est le moment où il allume son fournil et chauffe son four. De la levée au pétrissage,

du façonnage à la cuisson : « ici, tout est fait maison ». Car Thierry Testud est ce qu'on appelle un « vrai boulanger-pâtissier » qui fait son pain à l'ancienne, avec des farines élaborées avec des blés Label rouge et de tradition française. « C'est essentiel pour faire de belles et bonnes choses ». Ce savoir-faire et ces gestes ancestraux, il les transmet avec passion à son apprentie boulangère et à son ouvrier boulanger. Les clients qui poussent fidèlement la porte de la boulangerie du mardi, au dimanche, ne s'y trompent pas. Les premiers arrivent dès 5 h. « Ils aiment le pain chaud et les croissants croustillants ».

Du nougat... oui mais sans pistaches !

Les étals sont alléchants et tentants pour les gourmands : gâteaux, meringues, diverses tartelettes selon les saisons, bûches pâtisseries, oreillettes, chocolats, choux, génoises, sandwiches côtoient une farandole de pains, dont la spécialité de la maison « la baguette Festive »... sans oublier le nougat du chef. « Le meilleur parce qu'il est sans pistaches » précise Fabienne.

Alors bien sûr, la situation économique inquiète un peu. « La farine, les œufs, l'énergie... tout a augmenté mais nous conservons les mêmes prix pour l'instant et continuons à nous servir auprès de nos fournisseurs et meuniers locaux. C'est aussi ça, le gage de la qualité de nos produits ».

Boulangerie-Pâtisserie Testud

Du mardi au samedi

de 5 h à 12 h 30 et de 15 h 15 à 19 h 15

Dimanche de 5 h à 12 h 30

Marché hebdomadaire

AGNÈS DAVID SEMET : LES SOUPES D'HERMINE

« La façon dont on se nourrit décide du monde dans lequel on vit ». Bruno Vergus

Agnès David Semet vous accueille sur le marché de Caderousse en proposant de délicieuses soupes de saison où les légumes sont les rois de toutes ses recettes.

« J'utilise les légumes de saison auxquels j'ajoute toujours beaucoup d'épices, des plantes aromatiques ou des herbes fraîches ».

Plusieurs de ses recettes sont un héritage familial. « J'ai souhaité transmettre les parfums de mon enfance avec les soupes préparées par la cuisinière de ma grand-mère, Hermine. C'est en son honneur que j'ai donné son nom, « les soupes d'Hermine », à mon entreprise ».



CORINNE MURAT - TABAC-PRESSE : « LE CADEROUSSIER »



Corinne Murat a repris le commerce en octobre 2020, avec son fils Romain.

De la grande distribution, où elle a travaillé pendant 30 ans, au commerce de proximité, il n'y a qu'un pas. Pas que Corinne Murat a franchi sans regret, il y a deux ans, pendant la crise sanitaire. « *Je souhaitais faire autre chose. L'opportunité s'est présentée à Caderousse, mon village de naissance, avec ce commerce qui était à vendre. Riche de mon expérience professionnelle, je me suis lancée* ». La gérante s'est associée à son fils Romain qui lui donne un coup de main le week-end, en parallèle à son travail de pay-sagiste. Le reste de la semaine, la gérante assume, seule, la tenue du magasin, la réception des produits, le réassort des rayons, les commandes, la gestion des stocks. Une longue liste de missions qu'elle assure avec convivialité et empathie. « *L'accueil est très important quand on fait du commerce, et peut-être encore plus quand on se lance dans un tabac-presse, premier commerce de proximité de France* ».

A l'aube

Tous les jours (ou presque*), elle lève le rideau du « Caderoussier ». « *C'est le nom historique donné aux habitants de la commune. Je l'ai gardé à l'achat de la boutique* ». Le magasin ouvre à 6h30 mais Corinne

Murat est toujours présente bien avant. Une amplitude horaire un peu contraignante. « *Je suis obligée d'arriver avant l'ouverture pour ouvrir les colis reçus dans la nuit, les trier et remplir les rayons. Je reste souvent après la fermeture pour finaliser les commandes* ». Les produits sont nombreux et variés avec, en tête de liste, le tabac, les cigarettes et une large gamme de presse, qui représente 60 % des ventes. Buraliste, oui mais pas que. Au Caderoussier, on trouve (presque) de tout : presse (quotidienne et nationale), magazines, jeux de hasard, un rayon carterie et papeterie, un grand choix de briquets et accessoires fumeur, des petits cadeaux, cartes postales, câbles de téléphone, piles, montres... Sans oublier toute la gamme de timbres, classiques, internationaux et fiscaux.

Travaux de modernisation et nouveaux services

« *J'ai souhaité réaliser des travaux intérieurs pour moderniser le local et le réaménager afin d'y installer de nouveaux meubles plus fonctionnels (travaux qui ont duré une semaine en juin dernier). J'ai pu ainsi élargir et diversifier l'offre de vente avec de nouveaux produits tels qu'une cave à vins et à bières, issus de producteurs locaux, mais aussi de la vap, des boissons fraîches, confiseries, snacking avec des petits biscuits sucrés et salés pour l'apéro et le goûter...* Cela permet un meilleur accueil et de nouveaux services rendus à la clientèle ». Depuis peu, elle est agréée « services de proximité » pour le paiement de certains impôts et factures. C'est un plus pour les habitants du village mais aussi plus largement pour tous ses clients.

Le Caderoussier - Av. Jean Jaurès - 04 90 51 94 07

*Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 6h30/12h30 - 15h30/19h

Mercredi : 6h30/12h30 - Samedi : 7h30/12h - 15h30/19h

Dimanche : 7h30/12h30

Faire aimer la soupe

« La soupe est un mets plutôt servi l'hiver, quand il fait froid, c'est donc normal qu'ici, dans le sud, elle soit moins consommée ». En servant des soupes sur les marchés, elle fait le pari gourmand de faire aimer ce plat souvent mal connu et peut-être mal-aimé.

Elle cuisine chez elle deux soupes différentes tous les quinze jours. « *Je suis portée par des souvenirs odorants des repas partagés entre cousins autour d'une immense tablée* ».

Elle y prépare d'étonnantes compositions culinaires où les légumes sont sublimes : castagne (soupe aux châtaignes), pastenade (à base de panais, légumes oubliés mais oh combien goûteux) ou champière, (à base de champignons), sans oublier la traditionnelle soupe au pistou et autres veloutés dont elle garde tous les secrets de fabrication.

Son potager est trop petit pour fournir tous les

ingrédients nécessaires à ses plats. « *Je me fournis donc auprès de producteurs locaux et selon les saisons* ». Seul impératif, servir des soupes fraîches. « *C'est pour cela que je ne propose aujourd'hui que deux fois 10 litres de soupes par marché* ».

Donner du plaisir

Après avoir suivi une formation en hygiène alimentaire, la professeure de musique à la retraite est présente trois fois par mois sur les marchés de Caderousse (mardi matin), à Orange (jeudi matin) et en projet à Sainte-Cécile-les-Vignes (samedi matin). « *Les marchés sont des moments privilégiés de rencontres et d'échanges qui me permettent de donner du plaisir gourmand* ».

soupesdhermine84@gmail.com - 06 12 44 63 86

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les Caderoussiens se sont exprimés

Caderousse a expérimenté l'extinction de l'éclairage public au cours de l'automne. Cette expérience s'inscrit dans le plan de sobriété énergétique initié par l'Etat et relayé par les collectivités territoriales.

Depuis quelques mois, la « sobriété énergétique » est une expression couramment utilisée et plébiscitée tant dans la sphère privée que publique. Pas une entreprise ou une collectivité, pas un couple ou un ménage qui ne s'interroge aujourd'hui sur la question du coût de l'énergie.

Régions, départements, communes, tous sont pris dans la même tourmente de la flambée du coût des énergies, avec des surcoûts plus ou moins importants selon la taille de la collectivité, ses équipements, ses services publics.

« Cette crise de l'énergie est devenue une réalité économique qui nous impacte directement et nous oblige à trouver des solutions alternatives » reconnaît Mélanie Tricot, conseillère municipale chargée de l'énergie et du verdissement du village.

« Les charges de fonctionnement en matière d'énergie sont importantes. En tant qu'élus, il est de notre responsabilité de nous interroger et de trouver comment améliorer durablement la situation des finances communales tout en préservant la qualité de vie des Caderoussiens ».

Extinction des feux

Du 7 au 20 novembre, la commune a expérimenté l'extinction de l'éclairage public, de 23 h à 5 h, au centre du village, avenue des Anciens Combattants et quartier de la Blanquette.

« Nous répondons aux exigences de l'Etat qui demande aux communes de mettre en place des mesures fortes concernant les économies d'énergie » précise Mélanie Tricot.

Pour ce faire, l'intercommunalité a installé 4 premières horloges programmables sur le territoire.

C'est pour cela que l'expérimentation n'a été conduite que sur certains secteurs. La commande de huit boîtiers et leur installation sur les postes électriques restent à procéder à l'extinction de tous les quartiers de Caderousse au cours du 1^{er} trimestre 2023.

La commune a retrouvé un éclairage général pendant les fêtes de fin d'année.

528 candélabres

C'est le nombre de lampadaires installés à Caderousse. Seuls ceux du cœur de village sont équipés d'ampoules Led : 104 ampoules énergivores vont être changées, confortant ainsi l'action municipale pour la préservation de l'environnement.

« Nous cherchons tous les leviers d'action pour réduire le coût de nos factures d'électricité. La réduction de l'éclairage public est une des solutions qui permet également de réduire la pollution visuelle. Ses répercussions sur le sommeil des habitants et sur la protection de nombreuses espèces animales sont non négligeables et doivent nous inciter à poursuivre la démarche ».

L'extinction de l'éclairage public n'est qu'un élément du plan d'économies énergétiques déployé sur le territoire. Figurent aussi : la maîtrise du chauffage sur l'ensemble des bâtiments publics à 19° C, le lancement de travaux d'isolation des logements communaux ...

Pour Christophe Reynier-Duval : « La collectivité doit donner l'exemple en devenant moins énergivore. En matière environnementale il faut savoir se montrer ambitieux, et en matière financière, responsable ».

Une facture au prorata

La compétence de l'éclairage public a été transférée à l'intercommunalité Pays d'Orange en Provence qui exerce la compétence depuis plusieurs années.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage, demeurent, elles, de la compétence du Maire, au titre de son pouvoir de police administrative. Les choix opérés se répercutent ainsi directement sur les finances intercommunales et consécutivement sur les finances communales.

Qu'en pensez-vous ?

Les Caderoussiens ont été invités à remplir un questionnaire permettant de donner leur avis.

A une grande majorité, ils se sont prononcés pour une plage d'horaire d'extinction de 23 h à 05 h sur l'ensemble de la commune.

JARDINS FAMILIAUX APPEL À JARDINIERS MOTIVÉS !

Cher au cœur des élus, le projet de proposer des lopins de terre pour les Caderoussiens désirant cultiver leurs propres fruits et légumes est sur le point de voir le jour.



Une parcelle proche

Un terrain proche du village a été identifié : il s'agit des anciens terrains de foot appartenant à l'APEL d'Orange (ou « Mas de l'Esquirou »), qui seront mis à disposition de la commune par la voie d'une convention. Facilement accessibles à pied ou à vélo depuis le village, ils permettront aux habitants de Caderousse vivant dans des logements sans jardin de pouvoir disposer d'une parcelle non loin de chez eux. Le sol est fertile et un forage est déjà présent sur site.

Une dimension sociale et pédagogique

La superficie du terrain sera découpée en parcelles organisées autour d'un cabanon commun. En plus des placards à outils, qui permettront aux jardiniers de stocker tout leur matériel, sont prévus des espaces d'échange et de partage avec des livres de jardinage, des conseils, une grainothèque... Cet espace sera propice aux échanges et interactions entre jardiniers et passionnés.

Certaines parcelles seront volontairement réservées au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour que les bénéficiaires puissent également avoir leur production. Une parcelle centrale est prévue pour servir de support pédagogique et permettre aux associations et partenaires, intéressés pour des actions de sensibilisation après des jeunes ou moins jeunes de proposer sur place des stages découvertes ou journées portes-ouvertes.

Appel à bénévoles motivés

Pour aboutir, ce projet doit être encadré par une association créée dans le but de superviser la gestion des jardins. Elle aura pour rôle de participer à la mise en place du site avec les élus et les employés municipaux, en prenant part aux réflexions et aux aménagements nécessaires. Elle gèrera également l'attribution des parcelles, l'animation du site, le lien entre les jardiniers, l'organisation des événements, et toutes autres bonnes idées à déployer sur site.

Les personnes motivées pour contribuer à la naissance de ce projet peuvent contacter la mairie contact@caderousse.fr ou l'élue en charge du projet vbecart@caderousse.fr. Ce n'est qu'une fois cette association créée qu'il sera possible de postuler pour obtenir une parcelle à cultiver.



ASSOCIATIONS

CLUB ATOUT CŒUR

Le Foyer du 3^e Age a changé de nom en 2022. « *Nous avons choisi de le rebaptiser " Club ATOUT CŒUR " pour lui donner une image plus moderne et plus fédératrice. On est encore très actif après 60 ans et c'est bien là l'objectif de notre club : réunir des personnes ayant du temps libre pour partager différentes activités* » explique Jean Azéma. A la tête du club depuis trois ans, il préfère parler de personnes à la retraite plutôt que de personnes âgées.

« *Même la Fédération Nationale à laquelle notre club est affilié a changé d'identité et s'appelle désormais « Ensemble et Solidaires »* souligne la secrétaire Gaby Devise.

Avec ses 70 membres, le club de Caderousse affiche un fort dynamisme. « *Nous sommes, régulièrement, une trentaine d'adhérents à nous réunir 3 fois par semaine pour partager des après-midis récréatifs. Notre doyenne âgée de 99 ans, ne peut plus assister à nos réunions, mais nous avons une adhérente assidue âgée de 95 ans* ».

Partager des moments conviviaux

« *Nous nous retrouvons lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h, entre amis et voisins pour jouer à des jeux de société tels que jeux de cartes, scrabble, rami ou belote, sans oublier nos concours de cartes et nos lotos mensuels* ».

Ces moments conviviaux sont précieux pour de nombreuses personnes souvent isolées qui trouvent ici, écoute, réconfort et chaleur.

« *Ces rendez-vous nous ont manqué pendant la crise sanitaire de la Covid-19* ». La solidarité a pourtant joué à plein pendant cette période où les rencontres étaient suspendues. « *Nous avons conservé un lien téléphonique, en prenant des nouvelles les uns des autres* ».

Une salle pour se retrouver

C'est dans les locaux de l'ancienne école de garçons, mis à disposition par la mairie depuis 1977, que le Club Atout Cœur propose ses activités.

Précédemment exclusivement dédiée aux personnes âgées, la salle Ernest Capdeville est partagée aujourd'hui avec plusieurs autres associations caderoussiennes. « *Nous sommes heureux d'avoir pu conserver tous nos créneaux horaires. La salle est idéale pour nos activités, lumineuse, climatisée, entourée de verdure ; elle est pratique car située en plein cœur du village* ». La cuisine équipée est très fonctionnelle. « *C'est réellement un plus pour l'organisation de nos repas du mois de Juin, de Noël et la préparation de nos goûters, sans oublier les anniversaires que nous fêtons autour d'un gâteau accompagné de cadeaux* ».

Le Club participe également à la vie du village ; semaine bleue, après-midis intergénérationnels, journée des associations, Téléthon, fête votive de la Saint-Michel, en organisant un concours de cartes offert par la municipalité, avec dégustation du « *chichi* » traditionnel.

« *Les personnes intéressées peuvent venir partager nos après-midis récréatifs, libre à elles ensuite d'adhérer* » précise Jean Azéma. « *Elles seront toutes les bienvenues et nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres en ce début d'année 2023* ».

Composition du bureau :

Président : Jean Azéma

Secrétaire : Gaby Devise

Trésorière : Michèle Barone

Membres du bureau : Mireille Milesi,

Mireille Chastagnac, Maria Ruat, Annie Bard

Les membres du bureau se représenteront pour un nouveau mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 18 janvier à 15 heures





RENCONTRE AVEC ROMAIN ESPINOSA

ADJOINT AUX FESTIVITÉS,
AUX ASSOCIATIONS ET AU SPORT

Quelle place tiennent les associations à Caderousse ?

Romain Espinosa : Avec la programmation de nombreuses festivités et activités sportives, culturelles, sociales, solidaires, patriotiques tout au long des semaines et week-end de l'année, elles sont devenues essentielles. Un pilier du dynamisme caderoussien. Elles font vivre le désir d'investissement, de bénévolat et fédèrent toutes les bonnes volontés au service du territoire. Notre tissu associatif représente un excellent baromètre de l'animation et la qualité de vie présente sur le territoire.

Que pensez-vous de la volonté des deux directeurs du groupe scolaire Jean Moulin de renouer des liens avec l'USEP ?

R.E : Connue et reconnue nationalement, l'USEP confère une place de choix à la pratique sportive au sein de l'école publique, en défendant les valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté et des projets sportifs. Dans la mesure où nous souhaitons une démocratisation de la pratique sportive, nous saluons cette initiative et nous nous engageons à faciliter la réussite d'un tel partenariat. Le dialogue avec la direction du groupe scolaire et le délégué départemental de l'USEP 84 a déjà débuté et se poursuivra avec la plus grande régularité possible. Nous y veillerons.

Du 3 au 8 avril, les enfants de Caderousse participeront à la Semaine Olympique et Paralympique (La S.O.P). Cette semaine sera organisée par la commune de Caderousse, en partenariat avec l'Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} Degré du Vaucluse.

“ A Caderousse, l'USEP concerne 8 classes de maternelle et d'élémentaire qui participeront aux Rencontres Sportives du Département et du secteur ”

Quelles seront les actions de l'USEP à l'école ?

R.E : Elles sont nombreuses et définies en concertation entre l'association et le corps enseignant. La commune s'y associera autant que possible, notamment sous l'égide du label « Terre de Jeux » qui permettra de donner une visibilité encore plus importante et des moyens plus conséquents. Les J.O. à Paris en 2024 vont être déterminants pour mobiliser tous les partenaires (collectivités, associations, institutions scolaires, fédérations) autour des valeurs sportives. Il nous appartient de profiter de cette mise en lumière pour sensibiliser les enfants aux valeurs et aux disciplines olympiques et paralympiques ; mais aussi de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap et de les éveiller à l'engagement bénévole.

SOYEZ SPORT AVEC L'USEP 84

L'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré place la pratique d'un sport scolaire laïc au sein de l'école publique. L'USEP 84 est l'un des comités départementaux regroupés au sein de la fédération nationale.

Association reconnue d'utilité publique, l'USEP est une association « loi 1901 » qui a pour vocation le développement de la pratique sportive auprès des enfants scolarisés dans les écoles publiques. Les directeurs du groupe scolaire Jean Moulin ont décidé de renouer le partenariat avec cette association.

Cette dernière permet à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, durant le temps scolaire et dans le cadre des cours d'EPS de découvrir et pratiquer un panel élargi d'activités sportives.

Hors temps scolaire, l'USEP favorise l'apprentissage de la vie associative et le partage des valeurs de citoyenneté, de laïcité et de solidarité dans le cadre d'un réseau départemental.



Une Fin d'Année Festive



TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Crise sanitaire, crise internationale, crise économique et crise énergétique

Le baromètre du moral des Français est au plus bas et la tentation d'un repli sur soi au plus fort.

Délicat de ne pas baisser les bras et de continuer à être optimiste dans un contexte si grisonnant. Notre aspiration est pourtant toute autre : agir à notre échelle pour préserver votre cadre et votre qualité de vie.

C'est ainsi qu'avec ferveur et conviction nous défendons un optimisme qui ne soit pas seulement de façade et c'est résolument rythmée, que nous souhaitons et lançons, l'année 2023 sur le territoire de Caderousse.

L'inauguration de l'Espace France Services le 18 janvier prochain donnera le tempo de cette nouvelle année, consacrée aux projets et à l'embellissement de notre cadre de vie.

Embellissement à travers un développement urbain vertueux tout d'abord : Le lancement des travaux de la route d'Orange au cours du 2^e trimestre 2023 incarnera la volonté municipale de poursuivre les opérations d'aménagement, de voirie et d'urbanisme

nécessaires pour rendre le village plus praticable, plus agréable et plus attractif. La reprise du rond-point entre la Porte Léon Roche et la boulangerie viendra sécuriser davantage l'espace et contrer l'attitude dangereuse de certains automobilistes. Enfin, des études et travaux seront conduits en lien avec les services de l'intercommunalité pour la réfection des places du Général de Gaulle et de la Poterne du Barri.

Investir, développer, améliorer. En 2023, à Caderousse comme ailleurs, nous n'aurons pourtant d'autres choix que celui de faire preuve de sobriété.

Nos responsabilités écologiques, énergétiques et économiques ne sauraient nous conduire à suspendre toutes les festivités qui sont partie intégrante de notre commune, la traduction d'un certain art de vivre ensemble.

Sobre ne saurait sous-entendre, austère. C'est pourquoi, nous nous efforcerons de proposer des activités et des événements aussi pluriels que festifs. Depuis deux ans déjà, certains rencontrent un public important, que nous désirons conserver et renforcer : le Festival du théâtre de rue, les Foods

trucks, le salon des cultures provençales en sont quelques exemples.

Les propositions culturelles et sportives ne manqueront pas non plus, pour que Caderousse poursuive dans sa dynamique et son rayonnement.

Une telle programmation sur le territoire est le fruit d'une politique ambitieuse d'une part, et de partenariats réussis d'autre part. Il est essentiel de saluer à l'aube de cette nouvelle année, toutes les associations et tous les bénévoles qui s'impliquent et s'investissent sans compter leur temps, au service de la population et de la vitalité du territoire.

Grâce à eux, grâce à leur détermination et leur mobilisation, se succèdent tous les weekends ou presque, des moments d'échange, de partage et de convivialité. Pour nos aînés, leur traditionnel repas, aura lieu le 4 février et lancera la saison des réjouissances.

Santé, bonheur et réussite, voici tous les vœux que l'équipe municipale vous adresse, ainsi qu'à vos proches.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION 1

Nous vous présentons à toutes et à tous, pour vous et tous vos proches, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite sur le plan professionnel et personnel.

*Gislaine Eynard, Danielle Lopez,
Michel Légerot, Jean-Pierre Blairon*

TRIBUNE DE L'OPPOSITION 2

Texte non communiqué.

ÉTAT CIVIL 2022

NAISSANCES

CHACON **Lya** - 11 janvier
VATON **Maëline** - 13 mars
PROST **Asny** - 16 mars
PLUCAIN **Léo** - 8 avril
CUMIN **Zélie** - 14 avril
TOSAN **Gaspard** - 30 avril
CADOT **Héloïse** - 12 mai
JOURDAN **Fabio** - 10 juillet
BARRE **Lucas** - 14 juillet
ARNOUX **Maëly** - 13 septembre
FOUREZ **Guiliana** - 9 octobre
SÉNÈQUE **Aure** - 18 octobre
BETELLI ZIMNY **Abel** - 26 novembre
DIEU **Harlem** - 29 novembre
GRAND MASSON **Chloé** - 1^{er} décembre
IVANISHAK **Ostap** - 4 décembre

MARIAGES

POINT **Olivier** et FLACHAIRE **Bénédicte**
7 mai
ANGLADA **Jérôme** et BARRI **Denise**
11 juin
GONTARD **Fabrice** et UBEDA **Célia**
11 juin
BOURDOT **Jérémy** et COLLET **Céline**
25 juin
BONNARD **Emilie** et MOSTINI-BONNIER **Julia**
23 juillet
ARCIDIACONO **Julien** et MILLET **Marine**
6 août
ETABLET **Christian** et REYNAUD **Catherine**
13 août
NAPOLEON **Doriann** et BORDESSELLE **Solène**
13 août
BUCHER **Yoann** et BLANCHARD **Céline**
13 août
DANOT **Fabien** et BOURBAL **Audrey**
10 septembre
EORI **Daniel** et LYARD **Olivia, Victoria**
17 septembre
JEZEQUEL **Mahé** et PINOCHET **Rosemarie**
8 octobre
ROLLAND **Jean-Baptiste**
et de VERDELHAN des MOLLES **Anne**
19 novembre
VERDIER **Robert** et DRUART **Christine**
21 novembre

DÉCÈS

HEYMES **Frédéric** - 4 janvier
AYEN TUNEZ **Antonia, veuve MARTINEZ SANCHEZ** - 5 janvier
GOUDET **Yves** - 25 janvier
PENZINI **Jeannine, veuve GASTALDY** - 2 février
SANCHEZ **Anne, veuve ESTABLET** - 10 février
TOURNIAIRE **Liliane, veuve VATON** - 11 février
GAYFFIER **Marie, veuve VERNET** - 6 mars
DAVID **Simone, veuve ROSSI** - 13 mars
BREMONT **Yvette, veuve ROCHE** - 25 mars
LAFRANCA **Nicolas** - 26 mars
QUINTI **Jean-Luc** - 7 avril
CHEVALIER **Paulette, veuve ROUMETTE** - 8 avril
GUGLIELMI **Madeleine** - 24 avril
BOURGUES **Thérèse, veuve DELPUECH** - 19 Mai
GARCIA BRACELI **Vicente** - 30 mai
GAY **Jean-Marie** - 5 juin
PEILLARD **Odette** - 4 juillet
BARNOUIN **Clément** - 21 juillet
RUAL **Marie-Louise** - 26 juillet
ROCHE **Lucien** - 27 juillet
CLAPIER **James** - 2 août
WILMET **Elisabeth** - 4 août
VARGAS **Antoine** - 15 août
VATON **Monique, épouse CHRÉTIEN** - 18 août
MILLET **Marc** - 23 août
CAULLET **Gérard** - 4 septembre
ROBELIN **Pascal** - 7 septembre
GASPA **Maurice** - 9 septembre
EYMERIC **Robert** - 11 septembre
BRIDOUX **Claudine** - 3 octobre
ELPIDE **Maryse** - 11 octobre
ESTABLET **Frédéric** - 30 octobre
DOMENECH **Josephina veuve CALVET** - 3 novembre
LAURENS **Danielle, épouse DUFOUR** - 7 novembre
HULIN **Marie-Paule, épouse BOUTRABACH** - 18 novembre
RAYMOND **Hélène, veuve GIORNAL** - 28 novembre
GONTARD **Denise** - 2 décembre
COPPÉ **Nelly** - 3 décembre
CAPDEVILLE **Marcel** - 5 décembre

AGENDA

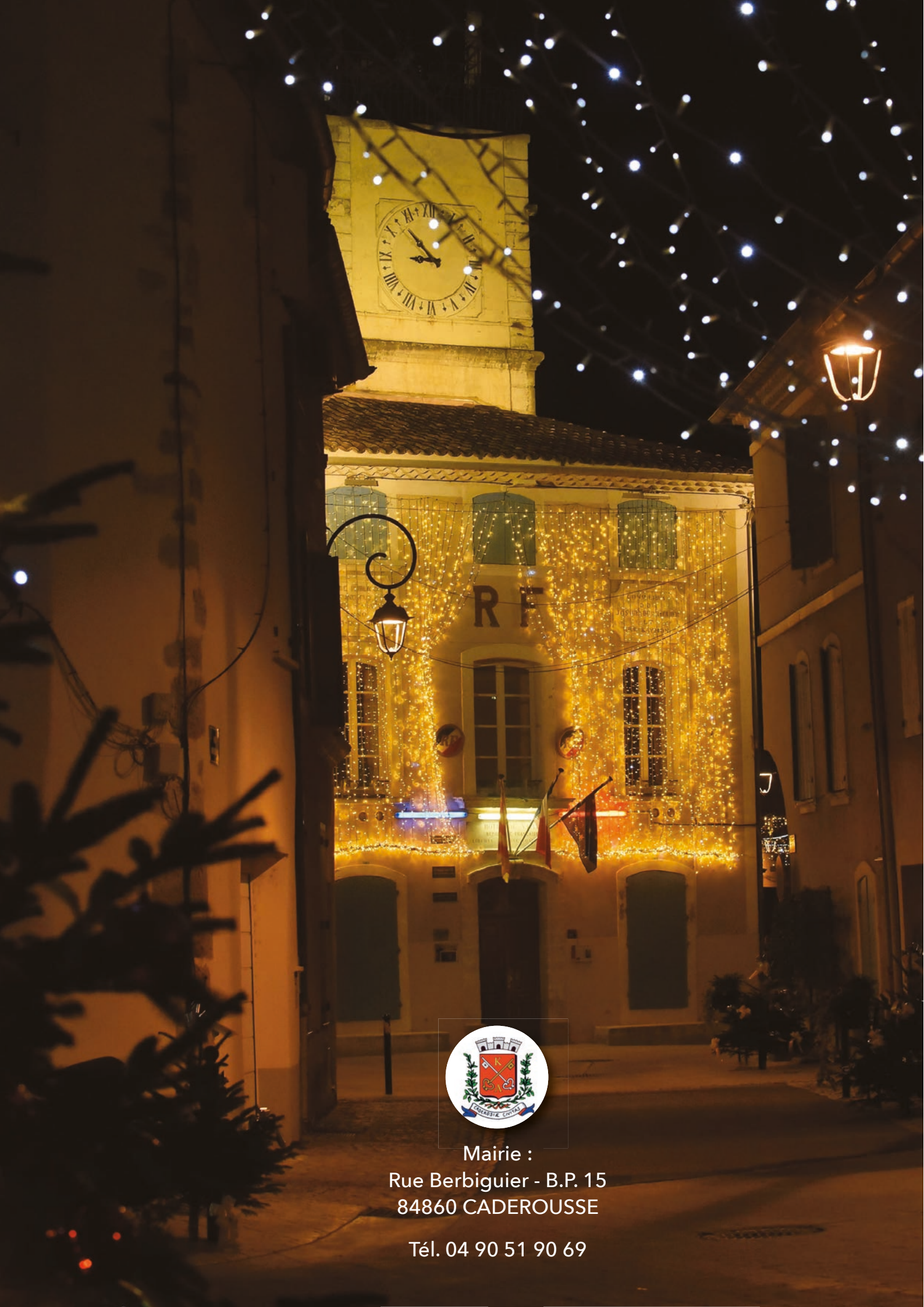
Manifestations et festivités 1^{er} trimestre 2023

21 JANVIER	LOTO ATOUT CŒUR	Salle Ernest Capdeville
22 JANVIER	INSTANT MUSICAL ET POÉTIQUE	Salle Paul Marquion
28 JANVIER	LOTO USC	Salle des fêtes Pierre Cuer
4 FÉVRIER	REPAS DES AÎNÉS	Salle des fêtes Pierre Cuer
11 FÉVRIER	SPECTACLE DU RUBAN DE PROVENCE	Salle des fêtes Pierre Cuer
18 FÉVRIER	LOTO DE LA CHASSE	Salle des fêtes Pierre Cuer
19 FÉVRIER	APRÈS-MIDI JEUX COMITÉ DES FÊTES	Salle Paul Marquion
4 MARS	CARNAVAL	Rendez-vous Salle des fêtes Pierre Cuer
9 MARS	JOURNÉE DE L'AMITIÉ	Salle Ernest Capdeville
11 MARS	THÉÂTRE : TOUT FEU TOUT FEMME	Salle des fêtes Pierre Cuer
18 MARS	SOIRÉE USC	Salle des fêtes Pierre Cuer
25 MARS	SOIRÉE COMITÉ DES FÊTES	Salle des fêtes Pierre Cuer
2 AVRIL	LOTO LE CONDOR (SOUS RÉSERVE)	Salle des fêtes Pierre Cuer
8 ET 9 AVRIL	LE PRINTEMPS DES ARTISTES. EXPO	Salle des fêtes Pierre Cuer

Sous réserves de modifications de dernière minute

Informations complémentaires :

www.caderousse.fr - 04 90 51 90 69



Mairie :

Rue Berbiguier - B.P. 15
84860 CADEROUSSE

Tél. 04 90 51 90 69